Image not found or type unknown

Formation avant pré embauche

Par **armelle1982**, le **16/09/2016** à **11:10**

Bonjour,
Je me permets de vous écrire pour vous poser une question concernant un contrat de travail qu'on vient de me proposer.
Voila, j'ai été retenue pour un poste en cdi, mon futur employeur a souhaité dans un premier temps me faire faire une formation de 20 jrs financée par pôle emploi avant la signature du contrat(dispositif AFPR de pole emploi) et pour ce faire je dois être demandeur d'emploi et donc avoir un APS vu que mon titre de séjour étudiant est toujours valide.
Le petit problème c'est que ma demande d'APS prendre plus de temps et mon futur employeur souhaite que je commence le début octobre. Et donc elle souhaite me faire un contrat en cdi et le salaire sera revu à la baisse pour que je puisse payer ma formation moi même.(par ex si on était à 30k on passe à 27k jusqu'à ce que je finisse de payer les sous de ma formation.

Et donc ma question est de savoir si mon futur employeur a le droit de me faire payer cette formation.

Merci par avance pour votre retour.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **16/09/2016** à **13:11**

Bonjour,
Je ne sais pas de quelle formation vous parlez mais si c'est celle dans le cadre de l'AFPR, a priori, l'employeur ne peut pas vous la faire payer puisqu'elle est prise en charge par Pôle Emploi...

Par **armelle1982**, le **16/09/2016** à **15:58**

oui c'est ce qui était convenue avant ma demande d'APS. Mais vu que je ne peux plus m'inscrire à Pôle emploi(parce que je ne suis pas encore demandeur d'emploi. faute d'APS)on ne pourra plus bénéficier de l'AFPR.
Et donc je serai quand même formé mais il le déduira de mon salaire.(un montant donné tous les mois).

Par **P.M.**, le **16/09/2016** à **21:38**

Cette pratique semble anormale car en tout état de cause, l'employeur ne pourrait vous faire signer qu'une clause de dédit-formation pour le montant restant à sa charge en cas de rupture du contrat de travail à votre initiative...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés